



# Sûreté du Québec

## Module de la cybersurveillance et de la vigie (MCV)

### Pourriels

De plus en plus d'utilisateurs de courrier électronique sont aux prises avec une abondance de courriels non sollicités : publicités pour de nouveaux produits, loteries étrangères, invitations à consulter des sites de pornographie, quantité d'offres d'affaires ayant bien souvent l'allure d'arnaques (voir la «**fraude nigériane**», par exemple).

Appelé en anglais «spam», un «pourriel» est défini par l'Office de la langue française comme étant un «*courrier électronique importun et souvent sans intérêt, constitué essentiellement de publicité, qui est envoyé massivement à un grand nombre d'internautes et que l'on destine habituellement à la poubelle.*»\*

Ce phénomène apparemment anodin a pris beaucoup d'ampleur dans les dernières années, au point où les entreprises de services Internet investissent de plus en plus dans le développement de nouveaux outils de filtrage. Si, au Canada, cette pratique n'est pas illégale en soi, l'envoi massif de courriels non sollicités n'est pas sans conséquence pour les internautes. En plus de devoir assumer le téléchargement de ces messages à même leur temps de connexion, les usagers paient indirectement dans leur frais d'abonnement pour les dispositifs de filtrage mis en place par les fournisseurs d'accès Internet. Par ailleurs, certains messages peuvent également contenir des virus susceptibles de causer des dommages aux ordinateurs ou de les transformer en serveur de courriel qui rediffusera le message à d'autres internautes, une technique utilisée par certains «polluposteurs» qui ne veulent pas être retracés.

Le contenu des messages diffusés massivement est très souvent douteux. Selon une étude réalisée par l'organisme américain FTC (**Federal Trade Commission**), deux pourriels sur trois comporteraient des énoncés trompeurs ou faux, et c'est dans la catégorie des occasions d'affaires que l'on retrouverait le plus de promotions fictives ou trompeuses.

### Comment votre adresse est-elle retracée ?

Des listes d'envoi sont constituées à partir d'adresses électroniques inscrites sur des sites web, lors de la participation à des forums, sur des babillards électroniques, dans les salons de bavardage, etc. Des logiciels spécialisés aussi appelés «robots» permettent de recueillir et de compiler ces adresses de façon automatique. D'autres logiciels permettent de reconstituer des adresses en testant différentes combinaisons alphabétiques pour un nom de domaine donné. Les entreprises utilisent alors des logiciels qui permettent d'envoyer jusqu'à des centaines de milliers de courriels simultanément.

### Voici quelques conseils pour se prémunir des pourriels ou, du moins, pour en limiter le nombre.

- Évitez le plus possible de laisser votre adresse électronique sur un site Internet et, si vous le faites, informez-vous de la politique du site en matière de confidentialité.
- Lisez attentivement les formulaires en ligne avant de les soumettre. Certains formulaires vous permettent de préciser si vous désirez ou non recevoir de la publicité. Attention : la réponse «oui» est souvent cochée par défaut.

---

\* Office québécois de la langue française. «Vocabulaire d'Internet – Banque de terminologie du Québec»  
([www.olf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/Internet/Index/](http://www.olf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/Internet/Index/))



# Sûreté du Québec

## Module de la cybersurveillance et de la vigie (MCV)

- Utilisez une adresse courriel différente de votre adresse électronique personnelle lorsque vous laissez vos coordonnées en ligne. Les pourriels seront dirigés à cette seconde adresse.
- Choisissez une adresse originale avec une combinaison de chiffres et de lettres. Ceci rendra plus difficile la reconstitution automatique de votre adresse.
- Vous pouvez également introduire dans votre adresse des symboles qui empêcheront son utilisation immédiate (par exemple : mtremblay[arobas]fournisseur[point]ca).

Lorsque vous recevez des messages non sollicités :

- Supprimez-les avant de les ouvrir ou, du moins, ne les ouvrez pas pendant que vous êtes connectés à Internet. Si vous disposez d'un coupe-feu, vous pouvez également bloquer la transmission avant d'ouvrir vos messages.
- Lorsqu'on vous offre la possibilité de cliquer sur un lien pour vous retirer de la liste d'envoi, ne le faites pas. Le simple fait d'activer ce lien indique que votre adresse électronique est bien valide et que votre compte est actif. Votre adresse n'en sera que plus intéressante pour les polluposteurs.
- Informez-vous à propos des logiciels de filtrage qui peuvent reconnaître et bloquer les pourriels.

Enfin, demeurez vigilant vis-à-vis de toute offre vous apparaissant irréaliste ou trop peu explicite...

### Pour plus d'informations sur le sujet :

#### GRC

Le site de la Gendarmerie royale du Canada propose différentes informations sur les escroqueries sur Internet.

[www.rcmp-grc.gc.ca/scams/spam\\_f.htm](http://www.rcmp-grc.gc.ca/scams/spam_f.htm)

#### Pourriel.ca

Entièrement consacré au sujet, ce site est diffusé et mis à jour par un consultant en gestion.

[www.pourriel.ca](http://www.pourriel.ca)

#### CAUCE Canada (*en anglais*)

CAUCE (pour Coalition Against Unsolicited Commercial Email) est une association bénévole qui milite en faveur d'une réglementation anti-pourriel.

[www.cauce.ca](http://www.cauce.ca)

#### Federal Trade Commission (*en anglais*)

Cet organisme américain propose diverses informations sur le commerce électronique et les pourriels.

[www.ftc.gov/bcp/online/edcams/spa/index.html](http://www.ftc.gov/bcp/online/edcams/spa/index.html)